

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU JEUDI 12 DECEMBRE 2019**

L'An Deux Mille Dix-Neuf, le Jeudi Douze du mois de Décembre à dix heures, le Conseil Municipal de la Commune de GOSIER, dûment convoqué, s'est réuni à la Mairie, dans la salle de délibérations en séance publique, sous la présidence du Premier Adjoint au Maire, Monsieur José SEVERIEN, puis en fin de séance, du Maire, Monsieur Jean-Pierre DUPONT, pour délibérer sur les questions inscrites à l'ordre du jour de la présente assemblée communale.

ETAIENT PRESENTS : MM. José SEVERIEN – Jocelyn CUIRASSIER – Mmes Ghislaine GISORS – Nadia CELINI – M. Jean-Claude CHRISTOPHE – Mme Félicienne GANTOIS – M. Patrice PIERRE-JUSTIN – Mmes Paulette LAPIN – Renetta CONSTANT – Marie-Antoinette LOLLIA – M. Julien BONDOT – Mme Michelle COUPPE DE KMARTIN – M. Jean-Pierre WILLIAM – Solaire COCO – Mme Yane BEZIAT – MM. Ebéné BRIGITTE – Yvan MARTIAL – Julien DINO – Mme Marlène BORDELAIS – M. Jocelyn MARTIAL – Mme Christiane GANE – MM. Guy BACLET – Cédric CORNET.

ETAIENT ABSENTS : M. Jean-Pierre DUPONT (empêché) – Mme Marie-Flore DESIREE (excusée) – M. Christian THENARD (excusé, pouvoir donné à M. Jocelyn MARTIAL) – Mme Adrienne LAMASSE – M. Jean-Pierre DAUBERTON (s'est absenté définitivement) – Mmes Madlise BERTILI – Maguy THOMAR – M. Philippe SARABUS (s'est momentanément absenté) – Mmes Roberte MERI – Solange BARBIN – Liliane MONTOUT – M. Fabrice JACQUES.

Madame Marie-Antoinette LOLLIA a été désignée secrétaire de séance à l'unanimité.

**DECISION MODIFICATIVE N°2 AU
BUDGET 2019 DU PALAIS DES
SPORTS ET DE LA CULTURE**

CM-2019-7S-DAF-102

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu la loi n° 94-504 du 22 juin 1994 portant dispositions budgétaires et comptables relatives aux collectivités locales ;

Vu le décret n° 62-1587 du 29 décembre 1962 portant règlement général sur la comptabilité publique ;

Vu l'arrêté du 21 décembre 2015 relatif à l'instruction budgétaire et comptable M14 applicable aux communes et aux établissements publics communaux et intercommunaux à caractère administratif ;

Vu la délibération n° CM-2010-1S-SF-02 du 18 février 2010 qui approuve le règlement budgétaire et financier de la Ville ;

Vu la délibération n°CM-2018-6S-DAF-91 du 18 décembre 2018, portant approbation du budget primitif 2019 du Palais des Sports et de la Culture ;

Vu la délibération n° CM-2019-4S-DAF-40 en date du 25 juin 2019 qui approuve le budget supplémentaire 2019 du Palais des Sports et de la Culture ;

Vu l'avis favorable de la commission "Finances" en date du 29 novembre 2019 ;

Considérant la nécessité pour la collectivité d'ajuster les crédits ouverts au budget 2019 ;

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE

Article 1 : D'approuver la décision modificative n°2 du budget 2019 du palais des sports, conformément au tableau ci-après :

Section de Fonctionnement

Fonctionnement	Propositions nouvelles		Total
	Augmentations	Diminutions	
DÉPENSES			
Chapitres			
011 - Charges à caractère général 611 - Prestations de services	75 000,00 € 75 000,00 €		
012 - Charges à caractère général 6411 - rémunération du personnel		60 000,00 € 60 000,00 €	
65- Charges exceptionnelles 658 -Autres contributions		15 000,00 € 15 000,00 €	
Total	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €

Equilibre global de la décision modificative n°2 au budget 2019

SECTIONS	Propositions nouvelles		Total
	Augmentations	Diminutions	
FONCTIONNEMENT			
DÉPENSES	75 000,00 €	75 000,00 €	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
INVESTISSEMENT			
DÉPENSES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
RECETTES	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAL RECETTES			0,00 €
TOTAL DEPENSES			0,00 €

Acte rendu exécutoire après
envoi en Préfecture le
16 DEC. 2019
Et publication ou notification
le
16 DEC. 2019

Fait et délibéré à Gosier, le 12 décembre 2019

Pour extrait certifié conforme

**Le Maire empêché
Le Premier Adjoint**



- José SEVERIEN -

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Décision modificative numéro 2 au budget 2019 du Palais des Sports et de la Culture

Date de transmission de l'acte : 16/12/2019

Date de réception de l'accusé de réception : 16/12/2019

Numéro de l'acte : CM20197SDAF102 (voir l'acte associé)

Identifiant unique de l'acte : 971-219711132-20191212-CM20197SDAF102-DE

Date de décision : 12/12/2019

Acte transmis par : Ingrid SOUDAN

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.1. Budgets et comptes
7.1.1.2. Autres actes budgétaires (B.A, B.S, D.M et C.A...)